

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 17 décembre 2013, se tenait à 20h10 une assemblée spéciale du conseil municipal de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents:

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Le conseiller Michel Paris est absent. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil mardi le 17 décembre 2013 à 20h10 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Plan triennal d'immobilisations
- 2- Période de questions
- 3- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20h10 heures.

1- PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2013-12-211

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Pour 2014 : Aqueduc et égouts \$7 500 000

Pour 2015 : Parc récréo-touristique \$100 000

Pour 2016 : Résidence de personnes âgées \$1 250 000

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Gervais Chamberland la fermeture de l'assemblée à 20h11.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, dir. gén. / secr. très.